

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 64/014/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 270/05 (AFR 64/012/2005 du 13 octobre 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / PRISONNIERS D'OPINION

ÉRYTHRÉE

Cinq membres de l'Église Kale Hiwot :

Ukbay (h)
Abraham Weldu (h)
Gebremichael Yohaness (h)
Simon (h), pasteur
Teklemariam (h)

ainsi qu'Akberet Nigussie (f), membre du personnel administratif de l'Église Rema, et plusieurs dizaines de membres d'Églises évangéliques

Personnes libérées :

Yergalem Afewerki (f)
Eden (f)
Elsa Tekle (f)
Freweyni Gebreab (f)
Hamelmal (f)
Sirak Gebremichael (h)
Berhane Tesfay (h)

Londres, le 1^{er} novembre 2005

Selon les informations recueillies, Yergalem Afewerki, Eden, Elsa Tekle, Freweyni Gebreab, Hamelmal, Sirak Gebremichael et Berhane Tesfay, tous membres de l'Église Kale Hiwot d'Asmara, la capitale de l'Érythrée, ont été libérés sans inculpation. Cependant, les six autres personnes nommées ci-dessus ainsi que plusieurs dizaines d'autres, dont on ne connaît pas encore l'identité, seraient toujours détenues sans inculpation à Asmara, au poste de police n°5.

Les autorités érythréennes ont arrêté plus de 200 membres d'Églises évangéliques lors d'une vaste opération de répression qui s'est déroulée de la fin du mois de septembre au début du mois d'octobre. Amnesty International craint que les personnes maintenues en détention ne soient torturées. L'organisation les considère comme des prisonniers d'opinion car elles sont privées de liberté uniquement en raison de leurs convictions religieuses.

Au moins trois de ces personnes étaient des membres du personnel du Projet de développement de l'Église Kale Hiwot. Cette organisation, que les autorités ont contrainte à fermer ses portes le 3 octobre, gérait des établissements scolaires, dont des écoles maternelles, ainsi que des programmes d'aide alimentaire d'urgence. À l'heure actuelle, les deux tiers de la population érythréenne dépendent des aides alimentaires d'urgence fournies par le Programme alimentaire mondial des Nations unies ou par des organisations humanitaires.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis 2002, seules les Églises chrétiennes orthodoxe, catholique et luthérienne sont autorisées en Érythrée. Bien que la liberté de culte soit garantie par la Constitution du pays, les membres des Églises évangéliques minoritaires font l'objet d'une persécution tenace.

À l'heure actuelle, plus d'un millier de membres d'Églises minoritaires, dont 18 pasteurs, sont en détention. Amnesty International reçoit souvent des informations indiquant que les forces de sécurité torturent des membres d'Églises évangéliques qui continuent à pratiquer leur religion de façon clandestine, dans le but de leur faire abjurer leur foi. Ces personnes sont détenues au secret dans des conditions éprouvantes, sans inculpation ni jugement. Elles ont été réparties dans des centres secrets et des camps militaires dans différentes régions du pays, notamment à Sawa, dans le principal centre d'entraînement militaire. D'autres ont été placées dans des conteneurs ou des prisons souterraines. Faute d'être autorisés à bénéficier de soins médicaux, plusieurs détenus sont tombés gravement malades.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– félicitez-vous de la libération de plusieurs membres de l'Église Kale Hiwot d'Asmara ;

– demandez instamment que les membres d'Églises évangéliques détenus uniquement pour leurs convictions religieuses soient libérés immédiatement et sans condition ; ajoutez qu'Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion car ils n'ont fait qu'exercer pacifiquement leur droit à la liberté de religion, qui est garanti par la Constitution de l'Érythrée ;

– exhortez les autorités à veiller à ce que ces personnes ne soient pas soumises à des actes de torture ni à d'autres formes de mauvais traitements en détention et à ce qu'elles soient autorisées immédiatement à recevoir la visite de leurs proches, à consulter des avocats et à bénéficier de tous les soins médicaux qui pourraient leur être nécessaires ;

– exprimez votre inquiétude à l'idée que ces personnes ont été arrêtées et maintenues en détention arbitrairement, sans inculpation ni jugement, en violation des dispositions relatives aux droits humains de la Constitution et de la législation érythréennes, aux termes desquelles les personnes appréhendées doivent être présentées à une autorité judiciaire dans un délai de quarante-huit heures.

APPELS À :

Président :

His Excellency President Issayas Afewerki
Office of the President
PO Box 257
Asmara, Érythrée

Fax : +2911 126422 (merci d'insister)

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président,

Ministre de la Justice :

Ms Fawzia Hashim
Minister of Justice
Ministry of Justice
PO Box 241
Asmara, Érythrée

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Madame la Ministre,

COPIES À :

Responsable de la police :

Commissioner of Police
Ministry of Internal Affairs
PO Box 1223
Asmara, Érythrée

Directeur du Département des Affaires religieuses :

Mr Semere Beyene
Director, Department of Religious Affairs
Ministry of Local Government
PO Box 225
Asmara, Érythrée

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Érythrée dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 13 DECEMBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*